Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

printemps 2007

# T.N.-O. Franc parler

*Territoire et autonomie gouvernementale*

## Dans cette édition...

Message du ministre

Un nouveau système pour un territoire en plein essor

Recommandations visant le changement

Rapport de la vérificatrice générale

Le bon moment!

Passer à l'action

Le plan

Notre vision

Sur internet

Avez-vous de quoi à nous dire?

# Message du ministre :

**L'honorable Jim Prentice, c.p., c.r., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits**

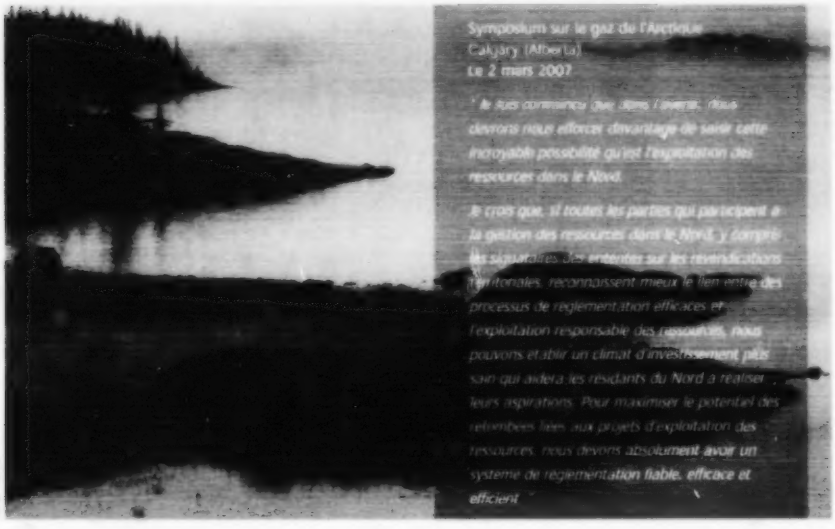

Symposium sur le gaz de l'Arctique
Calgary (Alberta)
Le 2 mars 2007

*" Je suis convaincu que, dans l'avenir, nous devrons nous efforcer davantage de saisir cette incroyable possibilité qu'est l'exploitation des ressources dans le Nord.*

*Je crois que, si toutes les parties qui participent à la gestion des ressources dans le Nord, y compris les signataires des ententes sur les revendications territoriales, reconnaissent mieux le lien entre des processus de réglementation efficaces et l'exploitation responsable des ressources, nous pouvons établir un climat d'investissement plus sain qui aidera les résidants du Nord à réaliser leurs aspirations. Pour maximiser le potentiel des retombées liées aux projets d'exploitation des ressources, nous devons absolument avoir un système de réglementation fiable, efficace et efficient."*

# Un nouveau système pour un territoire en plein essor

*Le régime de gestion des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest est relativement nouveau et il continue d'évoluer.*

Le régime de gestion des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest est un système au sein duquel la prise de décisions est partagée entre de nombreux intervenants, organisations et institutions. Les gouvernements fédéral et territorial, ainsi que les Autochtones et les autres résidants sont des intervenants de ce système, qui découle en partie du règlement de revendications territoriales dans l'ensemble du territoire. Nombre de lois et règlements fédéraux sur la gestion des ressources, comme la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*, ainsi que les ententes sur les revendications territoriales (et les mesures provisoires précédant le règlement des revendications), définissent le régime de réglementation.

Le régime de gestion des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest est relativement nouveau et il continue d'évoluer au même rythme que le paysage politique du territoire et les activités d'exploitation de ses ressources. Étant donné l'augmentation des pressions et des possibilités liées au développement, le régime a été mis à l'épreuve dans le cadre de projets d'envergure, ce qui a donné l'occasion aux intervenants de déterminer les points à améliorer en ce qui a trait à la complexité et à l'efficacité du système.

Le présent bulletin a pour but de vous tenir au courant des progrès accomplis au chapitre des négociations relatives au territoire et à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de fournir des réponses aux questions fréquemment posées. Nous mettons en vedette les individus et les collectivités au cœur des négociations, célébrons les jalons importants et annonçons les événements à venir. Au nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), nous espérons que vous trouverez notre bulletin informatif et convivial.

# Recommandations visant le changement

Des représentants de plusieurs secteurs ont fait des recommandations en vue d'améliorer le régime réglementaire. Le Bureau de la vérificatrice générale, les responsables de la vérification environnementale des Territoires du Nord-Ouest, le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, des associations industrielles et les organismes de cogestion eux-mêmes ont affirmé qu'ils souhaitent que le régime réglementaire soit plus efficace. Grâce au présent numéro de *Franc parler*, vous serez au courant des recommandations formulées par la vérificatrice générale, ainsi que des mesures que prend AINC, avec d'autres intervenants clés, en vue d'assurer le bon fonctionnement du système pour servir les intérêts de tous les Canadiens.

# Le bon moment!

L'économie des Territoires du Nord-Ouest a fait des pas de géant au cours des dernières années. On reconnaît le rôle de plus en plus important des Territoires du Nord-Ouest dans l'économie nationale. Le rapport de la vérificatrice générale sur la mise en valeur des ressources non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest confirme le succès et le vaste potentiel du territoire. Compte tenu de l'intérêt et de la demande actuelle visant les ressources naturelles, c'est le bon moment de se pencher sur la façon dont sont prises les décisions réglementaires afin d'assurer un système courant et souple.

L'examen, l'évaluation et l'amélioration continus sont des éléments clés de la réussite de tout système ou programme, et les régimes de gestion des ressources ne font pas exception. Le rapport de la vérificatrice générale est un important document d'orientation dans lequel on expose en détail les mesures qui devraient être prises pour assurer l'efficacité du système.

*C'est le bon moment de se pencher sur la façon dont sont prises les décisions réglementaires.*

# Rapport de la vérificatrice générale

En avril 2005, le Bureau de la vérificatrice générale a publié un rapport sur la mise en valeur des ressources non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest. Le rapport est un outil important pour contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans le Nord. Dans le cadre de la vérification, on s'est penché sur le processus établi en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* et on a mis l'accent sur les responsabilités d'AINC dans le processus, de la présentation d'une demande visant un permis d'utilisation des terres ou des eaux jusqu'à la décision quant à la demande. La vérification a été réalisée par l'entremise d'entrevues avec des intervenants clés, notamment des représentants de l'industrie, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de groupes autochtones.

# Passer à l'action

*La vallée du Mackenzie est vaste et comprend une bonne partie du territoire.*

Dans son rapport, la vérificatrice générale a cerné 10 points à améliorer, pour lesquels AINC devrait renforcer le rôle qu'il joue dans la mise en valeur des ressources non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest. Le rapport visait à déterminer à quel point le gouvernement fédéral s'est acquitté de ses responsabilités associées à la mise en valeur de ressources non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest.

Un plan d'action est en œuvre afin de donner suite aux recommandations formulées par le Bureau de la vérificatrice générale et d'améliorer la façon dont AINC travaille avec les offices de la vallée du Mackenzie et des Inuvialuit, d'autres signataires d'ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale ainsi que les parties intéressées en vue d'en arriver à un développement économique responsable à l'intérieur d'un cadre de gestion environnementale sain.

## Qu'est ce que le Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest?

Le Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest donne l'occasion aux organismes de réglementation des Territoires du Nord-Ouest de se réunir et d'échanger de l'information sur des enjeux importants liés à la gestion des terres et des eaux. Les membres du Forum se réunissent deux fois l'an afin de communiquer de l'information sur diverses questions d'intérêt commun. Il s'agit d'un moyen efficace de se pencher sur les recommandations formulées dans le rapport de la vérificatrice générale, comme les initiatives de formation et de planification stratégique. Le Forum est composé des présidents des organismes suivants :

- les organismes de réglementation des Territoires du Nord-Ouest établis en application de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (voir ci-dessus);
- les organismes de cogestion des Territoires du Nord-Ouest établis dans le cadre de la *Convention définitive des Inuvialuit*;
- le Comité d'étude des répercussions environnementales des Inuvialuit;
- le Bureau inuvialuit d'examen des répercussions environnementales;
- le Conseil inuvialuit de gestion du gibier;
- l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest;
- l'Office national de l'énergie.

Les personnes suivantes font aussi partie du Forum :

- le directeur général régional associé d'AINC, Région des Territoires du Nord-Ouest;
- le sous-ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

# Le plan

*À la dernière rencontre du Forum des organismes, tenue à Behchokò en novembre 2006, les organismes de réglementation se sont réunis afin d'échanger de l'information sur les enjeux liés à la gestion des terres et des eaux.*

Voici certains des problèmes cernés par la vérificatrice générale : le besoin de normes de rendement uniformes, la nécessité qu'AINC participe davantage à la gestion du rôle qu'il joue dans le processus de gestion des ressources, le besoin d'augmenter la capacité des conseils de gestion des ressources, la nécessité de clarifier les rôles et responsabilités des parties. Par ailleurs, on a signalé qu'il fallait élaborer des lignes directrices visant à clarifier les termes clés des lois et règlements. L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie a pris cette initiative en mains, en consultation avec AINC, et a élaboré un document de référence sur les termes clés de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.

La vérificatrice générale a recommandé qu'AINC collabore avec les offices en vue d'améliorer leurs méthodes de planification et de communication de rapports, augmentant ainsi leur force et leur capacité. Pour ce faire, AINC appuie les occasions qu'ont les offices de déterminer leurs objectifs organisationnels et de réfléchir à leur mandat, leur vision et leur mission.

Par ailleurs, on recommande dans le rapport qu'AINC travaille avec les offices afin de cerner et d'échanger les pratiques exemplaires, d'évaluer les besoins en matière de formation et de répondre à ces besoins le cas échéant. Les offices des Territoires du Nord-Ouest ont mis sur pied le Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest, qui s'est avéré une ressource importante pour ce qui est de donner suite aux recommandations clés. On élabore des outils d'apprentissage afin d'aider les nouveaux membres des offices à se familiariser avec leurs rôles. AINC a collaboré avec les membres du Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest à l'élaboration de trois documents d'apprentissage : *Best Practices for Institutions of Public Governance, NWT Boards Training Needs Assessment and Key Considerations for the Development of an Orientation Manual* et *General Orientation Binder for NWT Board Members*. En vue d'échanger les pratiques exemplaires, les présidents des offices et les directeurs exécutifs de divers organismes ont formé le Northern Boards Training Initiative Steering Committee et ont élaboré une proposition en vue de la soumettre à AINC.

Ces initiatives partagées en cours, associées à de nouvelles idées, rendront la situation plus claire et plus certaine pour les promoteurs de projets. Elles feront en sorte que les Territoires du Nord-Ouest soient mieux outillés pour exploiter les ressources de façon durable et efficace.

## Réponses à vos questions...

### Qu'est-ce que la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie?

La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* est une loi fédérale qui met en application les ententes sur les revendications territoriales des Gwich'in et du Sahtu. Elle a été modifiée lorsque l'Accord sur les revendications territoriales du peuple Tłı̨chǫ a été conclu. La *Loi* met en place une structure intégrée de cogestion des terres et des eaux publiques de la vallée du Mackenzie. En vertu de la *Loi*, on a établi des offices publics qui réglementent l'utilisation des terres et des eaux, élaborent des plans régionaux d'aménagement du territoire et réalisent des évaluations environnementales des projets proposés. Par ailleurs, la *Loi* contient des dispositions visant la surveillance des effets cumulatifs sur l'environnement et prévoit l'exécution de vérifications environnementales indépendantes de façon périodique. La vallée du Mackenzie comprend les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de la région désignée des Inuvialuit, ainsi que le parc national du Canada Wood Buffalo.

Pour en savoir davantage sur le processus réglementaire des Territoires du Nord-Ouest décrit dans la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, veuillez consulter le document intitulé *La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie – Guide du citoyen*. Vous pouvez le consulter en ligne (www.inac.gc.ca) ou appeler au 867-669-2576 pour en obtenir une copie papier.

### Quelle est la place du régime réglementaire du Nord en ce qui concerne les approbations requises pour le projet gazier du Mackenzie?

Chaque organisme déterminera comment et quand il procédera à l'examen des demandes liées au projet gazier du Mackenzie. Afin d'assurer la coordination des activités et d'éviter le chevauchement, les organismes ont signé l'*Entente pour la coordination de l'examen réglementaire du projet gazier dans la vallée du Mackenzie* en avril 2004. Les organismes de réglementation ont établi un organisme de coordination pour entreprendre au travail – le comité directeur de réglementation. Le Secrétariat du projet de gaz du Nord appuie le comité.

Le but premier du comité directeur de réglementation est de réaliser les objectifs des organismes de réglementation, qui ont convenu de mener les processus réglementaires liés au projet gazier du Mackenzie de façon coordonnée et efficace, en temps opportun.

### De quels organismes est il question dans le rapport de la vérificatrice générale?

Dans son rapport, la vérificatrice générale traite tous les organismes de réglementation qui mènent leurs activités en application de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, soit :

- l'Office d'aménagement territorial des Gwich'in;
- l'Office des terres et des eaux des Gwich'in;
- l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie;
- l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie;
- l'Office des terres et des eaux du Sahtu;
- l'Office d'aménagement territorial du Sahtu;
- l'Office des terres et des eaux du Wek'eezhìi.

### Où puis je me procurer une copie du rapport de la vérificatrice générale ainsi que de la réponse officielle d'AINC?

Le rapport de la vérificatrice générale et la réponse officielle du Ministère se trouvent sur le site Web de la vérificatrice générale du Canada, à l'adresse suivante : http://www.oag-bvg.gc.ca/.

Avez-vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O.? Veuillez communiquer avec nous à l'adresse ci-dessous.

## Sur internet

***Programmes et services du gouvernement du Canada***
Page d'accueil du gouvernement du Canada
www.gc.ca

***Le AINC***
Site Web du bureau de la Région des T.N.-O.
tno.ainc.gc.ca

Site Web Youthbuzz
tno.ainc.gc.ca/Youthbuzz

***Ententes***
Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
ainc.gc.ca/pr/agr/index_f.html

***Franc parler sur Internet***
Site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
tno.ainc.gc.ca/pt_f.htm

## NOTRE VISION

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

Nos objectifs sont :

- d'établir des liens efficaces fondés sur le respect avec les Autochtones;
- de créer des opportunités pour tous les résidants du Nord;
- d'exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- de nous assurer que ce sont les résidants de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- d'établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- de créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidants du Nord.

**Communiquez avec nous:**

Jennifer Moores
Communications AINC
CP 1500, Yellowknife NT X1A 2R3
Tel : (867) 669-2584 Telecopieur : (867) 669-2715
Courriel : mooresj@inac.ainc.gc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Ottawa, 2007
1 800 567-9604 ATME seulement 1 866 553-0554

Version imprimée :
QS-Y137-056-FF-A1 ISSN 1708-0029
Version électronique : ainc.gc.ca
tno.ainc.gc.ca/pt_f.htm
QS-Y137-056-FF-A1 ISSN: 1708-0037

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title : *NWT Plain Talk on Land and Self-government*.

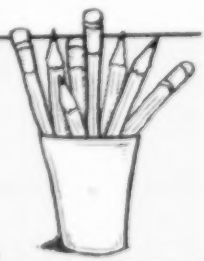

*Franc parler* est produit par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. pour aider aux résidants du Nord à mieux comprendre les concepts des négociations en matière de territoire et d'autonomie gouvernementale et comment ils s'appliquent à leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.